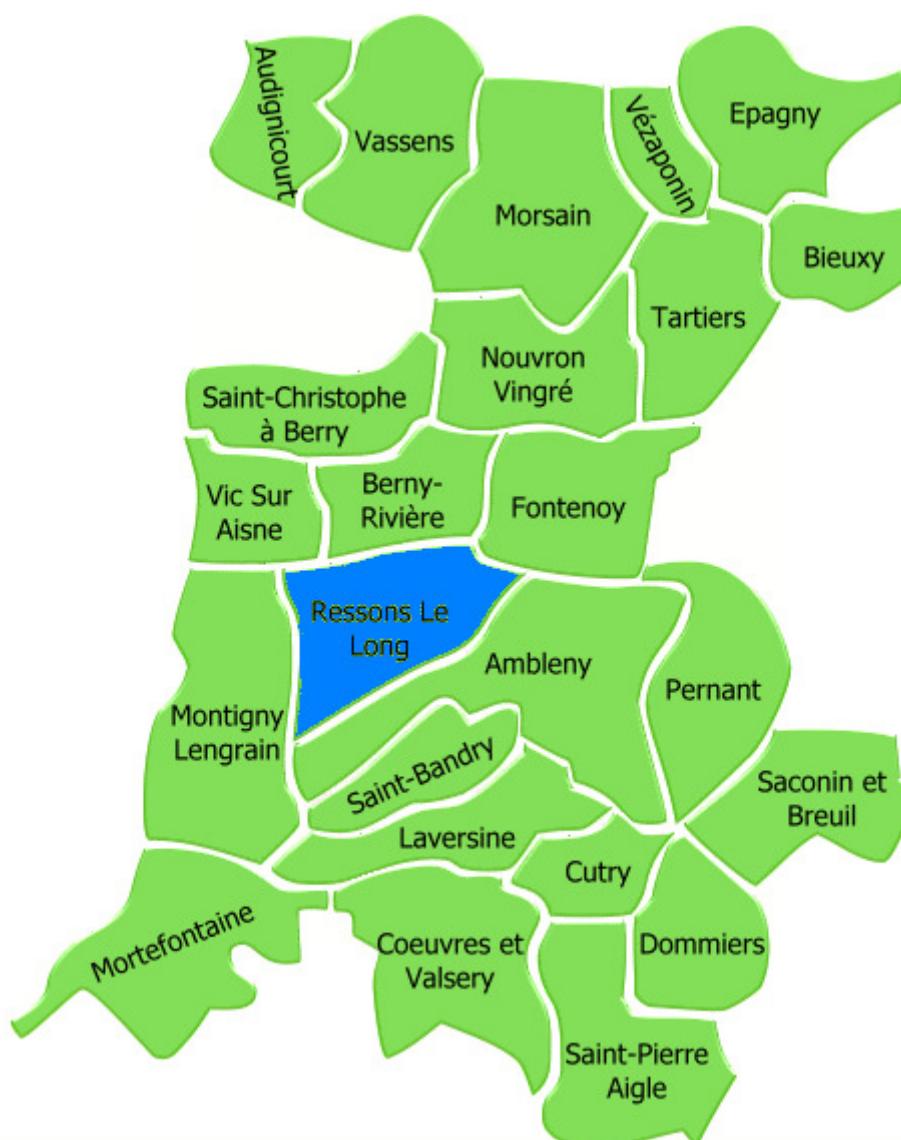


## *Pôle pédagogique des écoles regroupées de Ressons le Long*

### PROJET PEDAGOGIQUE 2015



## Table des matières

Présentation générale

I. CARTE D'IDENTITE : .....	3
II. OBJECTIFS GENERAUX : .....	3
III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : .....	4
IV. MOYENS PEDAGOGIQUES : .....	5
V. ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE : .....	<a href="#">7</a>
VI. L'EQUIPE : .....	9
VII. LE LIEN AVEC LES FAMILLES : .....	11
VIII. L'EVALUATION : .....	12



# Présentation générale

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :** *Commune de RESSONS LE LONG*

Date de présentation du projet :

Nom du correspondant : *NICOLAS REBEROT*

Fonction : *MAIRE DE RESSONS LE LONG*

Adresse : *2, RUE DE L'EGLISE 02290 RESSONS LE LONG*

Téléphone : *03 23 74 21 12*

Adresse électronique : *enfance.ressonslelong@orange.fr*

Pourquoi faire un projet pédagogique ?

1 - Pour donner un cadre : le projet pédagogique propose une base commune, et des spécificités pour chaque site. Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le PEDT (projet éducatif de territoire), le maire et les élus, la direction et le service éducation.

2 - Le PEDT donne les orientations et les choix idéologiques et politiques de la collectivité. Il donne un cadre au projet pédagogique. Ce dernier est donc le prolongement du PEDT. Le projet pédagogique permet d'affiner des objectifs généraux en objectifs opérationnels ou pédagogiques, puis en moyens.

3 - Le projet pédagogique donne un sens et une direction aux actions du pôle périscolaire, il permet de passer de l'idée à l'action. Il apporte une concrétisation des idées générales en moyens humains, matériels, organisationnels et en activités.

4 - Ce projet sera le fil directeur, la colonne vertébrale de nos temps d'accueil périscolaires. Chaque agent, chaque intervenant, devra se sentir impliqué dans les engagements pris dans le présent projet. Ce projet est aussi une réponse aux questions que l'on peut se poser.

## I. CARTE D'IDENTITE

Le service enfance comprend huit agents et est structuré en 2 pôles :

**Le pôle scolaire :**

- Le lien avec les écoles
- La gestion de l'ATSEM et de l'agent d'entretien

**Le pôle périscolaire :**

- L'organisation des temps d'accueil périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, restauration scolaire, parcours découverte, étude surveillée)
- La gestion des agents périscolaires
- La gestion des intervenants et des partenaires périscolaires

**Composition du pôle périscolaire :**

👉 Sylvie HUTIN, directrice

👉 6 agents d'animation

Astrid TARDIEUX, Karine LANTERNIER, Véronique DECHEL, Joëlle FLAMENT, Virginie PANNIER dit DE BELLE CHASSE, Aurélie BAYARD



## II. OBJECTIFS GENERAUX

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du PEDT, pour respecter une homogénéité d'engagement.

**A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant**

**B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome**

**C. Aider l'enfant à vivre avec les autres**

*Bref, aider l'enfant à vivre en collectivité et à découvrir la citoyenneté.*

## III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

**A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant, c'est :**

- ⇒ Assurer sa sécurité physique, morale et affective
- ⇒ Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance
- ⇒ Etre à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial

**B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, c'est rendre l'enfant capable de :**

- ⇒ Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise
- ⇒ Gérer sa vie quotidienne
- ⇒ Se repérer dans le temps et l'espace

**C. Aider l'enfant à vivre avec les autres, c'est rendre l'enfant capable de :**

- ⇒ Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter
- ⇒ Apprendre à communiquer avec les autres
- ⇒ Proposer des jeux, des activités, donner son avis

Pour animer les temps d'accueil périscolaires et pour permettre à l'enfant de les apprécier, chaque membre de l'équipe doit se soucier de la réalisation de ces objectifs.



## IV. LES MOYENS PEDAGOGIQUES

**A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant : assurer sa sécurité physique, morale et affective, lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.**

☞ animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels : **taux d'encadrement d'1 animateur pour 12/14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 16/18 enfants en élémentaire**

☞ Suivi de procédures claires, écrites et communes : **règlement interne des services, guide de l'animateur, projet pédagogique, compte-rendu de réunions d'équipes**

☞ 1ers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes : **Formations et remises à niveaux en PSC1**

☞ Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : **avis demandé à la commission sécurité en cas de doute**

☞ Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : **répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs**

☞ Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du service enfance : **fiche incident visée par le directeur, cahier de suivi complété par les équipes, bilans quotidiens transmis au directeur**

☞ Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : **temps d'échanges et d'information avec les intervenants associatifs, vacataires, le directeur d'école et l'équipe enseignante, les partenaires ; bilans quotidiens transmis au directeur**

☞ Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs : **vérification, transmission et affichage quotidien des effectifs, appel au pôle périscolaire et aux parents en cas d'absence imprévue d'un enfant, sensibilisation des parents sur le fait de bien prévenir avant de récupérer son enfant, fiches d'appel transmises aux écoles, mise à disposition de décharges types pour les parents**

☞ Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : **tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie**

☞ Formation des équipes et accompagnement du personnel remplaçant : **guide de l'animateur, plan de formation des agents**

☞ Importance accordée à la qualité de l'accueil : **tenue, langage, disponibilité**

☞ Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : **numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil du matin et du soir**

☞ Invitation des parents à partager le temps du repas avec leur enfant une fois dans l'année : **inscription en mairie**

**B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome: gérer ses affaires personnelles et le matériel utilisé, gérer sa vie quotidienne, se repérer dans le temps et l'espace**

☞ Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions : **boîte à idée accessible aux enfants et dépouillée en réunion d'équipe, association de l'enfant au choix des activités**



☞ Accompagnement des maternelles dans leur prise d'autonomie : **découper, ouvrir les opercules, vider les assiettes, remplir le pot d'eau...**

☞ Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : **espaces clairement identifiés pour l'enfant, espaces à l'écart du bruit, mobilier confortable pour le repos et la détente (banquettes, tapis de repos)**

☞ Proposition d'activités variées : **éveil psychomoteur, activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, grands jeux et temps festifs ponctuels, caisses thématiques qui tournent chaque mois...**

☞ Mise en place d'un espace d'accueil et d'un affichage clairement identifié

☞ Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : **règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les écoles**

☞ Possibilité donnée à l'enfant de ne rien faire et de ne pas être constamment sollicité

**C. Aider l'enfant à vivre avec les autres : participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter, apprendre à communiquer avec les autres, proposer des jeux/des activités, donner son avis**

☞ Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : **choix des mots, intonations**

☞ Climat de partage et de convivialité pendant le repas : **pas de « chantage » pour que l'enfant termine son assiette, maintient d'un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés**

☞ Activités abordées de manière ludique : **activités brèves et non obligatoires**

☞ Mise en valeur des réalisations des enfants : **espace d'affichage ou d'exposition dédié**

☞ Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : **attention particulière, organisation de jeux de présentation facilitant l'intégration**

☞ Apprentissage du respect des autres et de soi-même : **élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique**

☞ Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : **sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage**

☞ Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : **enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension**

☞ Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe : **surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération**

☞ Association du principe de réparation à celui de sanction : **enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali**

☞ Apprentissage du partage et participation aux tâches collectives : **enfants invités à partager l'eau et le plat chaud de façon équitable, participation au service, débarrassage, petit nettoyage**

☞ Tutorat entre grands et petits et mélange entre les niveaux favorisés : **les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu)**



## V. ORGANISATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi, en période scolaire uniquement.

### A. LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Il y a un restaurant scolaire au sein du pôle pédagogique. Le service fonctionne de 11h55 à 13h20.  
4, rue de l'Eglise – 06 73 04 75 18

Les enfants de maternelle et d'élémentaire mangent dans le même restaurant scolaire. En dehors du temps de repas, les enfants ont accès à certaines salles et à la cour de récréation de leur école respective.

Les repas sont préparés par un prestataire et acheminés par liaison froide. Les menus sont choisis par le responsable du pôle restauration scolaire.

La pause méridienne comprend deux temps : un temps repas et un temps libre. Les enfants sont pris en charge par les animateurs ou l'ATSEM dans la classe, et pointés à l'aide d'une fiche d'appel. Cette fiche d'appel est communiquée quotidiennement aux enseignants. Ils passent ensuite aux toilettes et au lavage des mains. Sur le temps libre les jeux extérieurs sont privilégiés en cas de beau temps. Par mauvais temps les enfants ont accès à des jeux et activités d'intérieur. Lors du repas, les animateurs ont en charge un nombre de table précis et veillent à développer le goût des enfants en leur proposant de goûter de chaque aliment.

Les enfants sont ensuite repris en charge par l'école pour les maternelles : devant la classe ou en salle de sieste. Pour les élémentaires, les enfants sont pris en charges par les animateurs des NAP.

**Les élémentaires** : La durée du repas est de 30 minutes environ. Deux services sont prévus (12h05 et 12h40). Les enfants de CP mangent au 1er service (avec les maternelles) et ceux de CE1/CE2/CM1/CM2 mangent au second. Les enfants sont invités à participer à la lecture du menu, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage et nettoyage de leur table.

**Les maternelles** : La durée du repas est de 30 minutes environ. Il n'y a qu'un service. Après avoir lu le menu aux enfants, les animateurs les accompagnent tout au long du repas. Ils les aident à couper ou se servir si nécessaire et les encouragent à manger de tout. Ils favorisent l'autonomie des plus grands pour la découpe, le service de l'eau, le nettoyage.

Après le repas, les enfants de grande section et CP ont un temps libre dans la cour ou à l'intérieur selon la météo. Les petites et moyennes sections rentrent à l'intérieur dès la fin du repas afin d'être préparés à la sieste (passage aux toilettes, lavage des mains, temps calme).

**Les activités proposées** : 3 espaces sont accessibles aux enfants.

L'espace calme (lecture, détente, repos), l'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour), l'espace activités (thématiques, manuelles, de société).

Les enfants peuvent aller d'un espace à l'autre après avoir demandé à un animateur.

**Le tutorat** : un système de tutorat est mis en place à partir du 3ème trimestre. A tour de rôle les enfants volontaires vont manger avec un autre service que le leur. Les maternelles peuvent ainsi se familiariser avec le fonctionnement des élémentaires. Cela favorise l'entraide entre les grands et les plus petits, tout en valorisant les enfants.

**L'hygiène** : l'organisation du service répond à la méthode HACCP.



## B. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

**Le matin :** Les enfants arrivent le matin à partir de 7h00. L'arrivée des enfants est échelonnée. Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis au sein du même lieu. A 8h40, l'animateur périscolaire amène les enfants à l'école élémentaire. Il n'y a pas de goûter fourni par la collectivité mais les enfants peuvent emmener leur propre collation s'ils le souhaitent.

👉 Ce qui est proposé aux enfants : jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction), lecture, jeux extérieurs si beau temps. Les enfants ont également la possibilité de se reposer sur des tapis ou coussins. Aucun temps d'activité encadrée et structurée n'est organisé.

👉 Ce qui est recherché par les équipes : **un accueil en douceur** où l'enfant est libre d'évoluer selon ses envies. L'accueil et les propositions sont individualisés pour permettre à l'enfant de se réveiller selon son rythme.

**Le midi :** Les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les animateurs de restauration scolaire. Les maternelles sont accompagnés au périscolaire élémentaire.

👉 Ce qui est proposé aux enfants : jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction).

👉 Ce qui est recherché par les équipes : ce temps doit être **une pause agréable** permettant à l'enfant de se détendre.

**L'après midi :**

**En maternelle :**

👉 De 15h30 à 16h30 : Les enfants sont accueillis à la sortie de l'école par les animateurs pour les activités et jeux. Jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction).

o Ce qui est proposé aux enfants : jeux de ballon, grands jeux, jeux sportifs, éveil psychomoteur, jeux en libre accès (jeux de société, poupées, voitures, légo...), activités calmes (contes, lecture, dessin), activités manuelles, activités à thème, activités à la demande des enfants.

o Ce qui est recherché par les équipes : Permettre à l'enfant d'avoir le choix et de passer un moment de plaisir en ayant accès à des **activités ludiques et de détente**. Lui permettre aussi de « ne rien faire » ou d'être au calme. **Favoriser les temps d'échanges et de discussion avec l'enfant.**

**En élémentaire :**

👉 De 13h30 à 14h30, les parcours découverte : Les enfants inscrits sont pris en charge en parcours découverte par les animateurs ou des intervenants associatifs ou vacataires. Ces activités spécifiques peuvent avoir lieu dans les locaux scolaires ou à l'extérieur dans d'autres locaux municipaux proches de l'école. Le trajet aller et retour se fait à pied, il est encadré par l'intervenant et/ou par un agent périscolaire.

o Ce qui est proposé aux enfants : Les enfants découvrent plusieurs activités sur l'année, sur 5 périodes de 6 à 9 semaines. Les activités s'intègrent dans 4 grandes thématiques : la citoyenneté (éveil au développement durable, jeux de rôles, ateliers de découverte d'autres pays/cultures...), le sport (sports individuels et collectifs), les sciences (ateliers, réalisation d'expériences), la culture et les activités artistiques (théâtre, musique, bricolage, arts plastiques...).

o Ce qui est recherché par les équipes : permettre à l'enfant de découvrir un panel d'activités ludiques et variées, favoriser un accès égal de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.





**Le soir :**

**En maternelle et en élémentaire :**

➤ De 16h30 à 17h00, un moment de transition : Les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les animateurs. C'est un temps de transition, leur permettant d'aller aux toilettes, de prendre leurs affaires, leur goûter et de se détendre dans la cour ou les salles dédiées, de se diriger tranquillement vers les lieux de d'activités ou de travail personnel.

o Ce qui est recherché par les équipes : ce temps doit être **une pause agréable** permettant à l'enfant de se détendre.

**En maternelle :**

➤ De 17h00 à 19h00, les activités et jeux : des activités variées sont proposées aux enfants par les animateurs, en accès libre. Les enfants ont également la possibilité de se reposer sur des tapis.

**En élémentaire :**

➤ De 17h00 à 18h00, l'aide au travail personnel : les enfants inscrits sur la base du volontariat sont pris en charge pour les accompagner dans leur travail personnel. Un espace est mis à disposition des écoliers souhaitant réviser leurs leçons au calme.

➤ De 18h00 à 19h00, les activités et jeux : des activités variées sont proposées aux enfants par les animateurs, en accès libre.

o Ce qui est proposé aux enfants : Les enfants s'installent dans une salle dédiée et propice à l'étude, sous la surveillance d'un adulte. Celui-ci assure le calme et vérifie que les enfants ont consulté leur cahier de texte, qu'ils se sont préoccupés de leurs devoirs. Il répond aux questions concernant la compréhension des consignes.

o Ce qui est recherché par les équipes : permettre aux enfants qui restent le plus tard le soir en collectivité de pouvoir faire leurs devoirs dans un espace et des conditions propices. L'adulte ne se substitue pas aux parents pour la vérification et la correction des contenus, ni aux enseignants pour les explications méthodologiques.

## VI. L'EQUIPE

L'équipe encadrante est composée d'agents employés par la commune de Ressons le Long. En cas d'absence d'un animateur, la collectivité fait appel à des remplaçants internes au service éducation.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier d'approches pédagogiques différentes, la mixité au sein des équipes est privilégiée.

Pour un meilleur suivi de l'enfant, le personnel est le même sur la journée.

**Un directeur** assure l'encadrement des animateurs, l'organisation des services, la mise en place et le suivi des projets et le lien avec les familles et les enseignants.

**Des temps de réunion, d'échanges et de bilan** ont lieu régulièrement au sein de l'équipe.

Les équipes s'engagent à mettre en œuvre **le projet pédagogique** élaboré.

Pour les aider dans cette démarche, les animateurs suivent des **formations** régulières dans le domaine de l'enfance, de l'animation, de la nutrition, de l'hygiène et de la sécurité.



### **Le rôle du directeur du service périscolaire :**

Le directeur est le responsable des enfants. Il doit donc mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Il est aussi le garant de la réalisation du projet pédagogique. En tant que chef d'orchestre des temps d'accueil périscolaire, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de faire aboutir le projet. Pour cela, il gère l'équipe d'animation et collabore avec les agents des pôles scolaire et restauration, et avec les partenaires (éducation nationale, associations, vacataires, autres services...).

Son rôle consiste également à gérer les tâches administratives, la mise en place des activités, la gestion du matériel. Il lui revient de s'assurer sur place du respect des réglementations et lois en vigueur pour les services périscolaires.

De plus, sa fonction comprend la gestion du patrimoine (locaux et matériel). Il s'assure du respect de son utilisation tout au long de l'année, et met en place un inventaire en début et fin d'année scolaire.

Il supervise la vie collective (vie quotidienne et animation), dont il délègue la gestion aux animateurs, par sa présence active dans les temps forts de la journée et lors des réunions d'équipe.

### **Le rôle de l'animateur périscolaire :**

L'animateur périscolaire est un agent de la collectivité travaillant au sein du service enfance : agents de restauration, agents d'accueil périscolaire, ATSEM, agent d'entretien.

Animer c'est donner vie. Pour cela, le rôle de l'animateur périscolaire peut se résumer en trois points :

➤ **Accompagner** : l'animateur ne doit pas faire à la place de l'enfant mais avec lui, pour le guider dans son acquisition d'autonomie et dans sa découverte du milieu. L'animateur est présent pour aider l'enfant lorsqu'il ne sait pas faire quelque chose. Il doit être aux côtés de l'enfant pour lui expliquer et lui montrer comment faire, si cela est nécessaire.

➤ **Soutenir** : l'animateur a un rôle de soutien pour éviter que l'enfant ne baisse les bras. Il est là, tout comme les autres membres de l'équipe, pour garantir la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant. Il doit être à l'écoute de l'enfant.

➤ **Emmener** : l'animateur doit donner une dynamique au groupe pour créer une ambiance et lui insuffler un rythme à travers la proposition et la création d'animations. Cela signifie également qu'il évalue ces animations et participe à l'évaluation de fin d'année.

Les animateurs remplaçants feront l'objet d'une attention particulière de la part du directeur.

### **Le tabac :**

Le tabac est interdit dans les locaux à usage collectifs, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Les adultes fumeurs devront sortir des groupes ou restaurants scolaires pour fumer. A aucun moment un adulte encadrant des enfants ne doit quitter son groupe pour aller fumer, il doit avoir pris ses dispositions avant le début de chaque temps d'accueil périscolaire.

### **La mixité :**

Pour les enfants âgés de plus de 6 ans, la mixité n'est pas tolérée dans les sanitaires. Les animateurs doivent veiller à ce que la pudeur de chacun soit respectée dans tous les moments de la vie collective.

## **VII. LE LIEN AVEC LES FAMILLES**

Les animateurs accordent de l'importance à l'écoute des familles et de leurs questions. Les parents sont invités à se rapprocher du directeur pour tout problème, toute inquiétude, question... ou tout simplement pour échanger et faire le point.



Une partie des animateurs présents sur le temps de repas est présente également sur l'accueil périscolaire du soir. Aussi, les parents sont invités à les solliciter pour se renseigner sur le temps du midi.

### **Des inquiétudes sur ce que mange l'enfant à midi ?**

#### **Des inquiétudes sur le comportement de l'enfant ?**

#### **Un enfant qui a des problèmes avec d'autres camarades ?**

#### **Un enfant qui a des soucis familiaux, de santé, alimentaires... ?**

**Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact** avec le directeur en mairie. Par téléphone ou en organisant un rendez-vous, l'équipe est disponible pour tout échange visant à assurer un accueil favorable pour l'enfant.

Les parents ont également la possibilité de venir manger avec leur enfant, une fois dans l'année pour se rendre compte des conditions d'accueil, ou de passer un moment en activités et jeux. Une période de portes ouvertes est également organisée en début d'année en activités et jeux et en parcours découverte.

**Un carnet de liaison** est tenu à jour par l'équipe encadrante. Les difficultés relatives au comportement de l'enfant, le fait qu'il mange trop ou pas assez, le fait qu'il soit isolé, sont recensés. Cela permet à l'équipe d'avoir un suivi accru et précis de l'enfant, ainsi que des éléments concrets à donner aux familles. En cas de problème, les parents sont informés immédiatement ou lors de leur arrivée le soir, selon la nature et la gravité de l'événement.

## **VIII. L'ÉVALUATION**

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Le projet pédagogique est écrit pour une durée de trois ans mais il est revu à chaque début d'année scolaire pour en assurer la mise en place sur le terrain.

### **Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :**

#### **↳ Qualitatif :**

↳ **Bilans quotidiens** : un bilan quotidien est réalisé par les équipes de restauration et les difficultés sont rapportées au jour le jour au directeur, aux parents, aux enseignants.

↳ **Les temps de préparation** : ils permettent aux équipes de travailler sur le programme d'activités.

↳ **Les réunions d'équipe** : elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires.

↳ **Les évaluations d'activité** : les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet. Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a plu ou non aux enfants et à améliorer la préparation des activités suivantes.

↳ **Les évaluations des agents** : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoirs-faires, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'agent.



↳ **Quantitatif :**

↳ **L'évaluation de l'appréciation des menus :** les animateurs de restauration évaluent quotidiennement l'appréciation des enfants sur le repas.

↳ **Le suivi des effectifs :** suivi par le service des taux de fréquentation des services par école

↳ **Le taux d'encadrement :** suivi du taux d'encadrement quotidien en élémentaire et maternel

<p style="text-align: center;"><i>Pôle pédagogique</i> <i>des écoles regroupées de Ressons le Long</i></p> <p style="text-align: center;"><b>HORAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b> <b>2015/2016</b></p>										
ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	TAP/APC	MATERNELLE		ELEMENTAIRE					
			7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h25	16h25	19h
	LUNDI		7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h35	16h25	19h
	MARDI		7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h35	16h25	19h
	MERCREDI		7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h35	16h25	18h
	JEUDI		7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h35	16h25	19h
	VENDREDI		7h	8h45	11h55	13h30	14h30	15h35	16h25	19h
			ELEMENTAIRE							
	LUNDI		7h	8h45	12h	13h30	14h30	15h35	16h30	19h
	MARDI		7h	8h45	12h	13h30	14h35	15h35	16h30	19h
	MERCREDI		7h	8h45	12h	13h30	14h35	15h35	16h30	18h
	JEUDI		7h	8h45	12h	13h30	14h35	15h35	16h30	19h
	VENDREDI		7h	8h45	12h	13h30	14h35	15h35	16h30	19h

